

**Province de Québec
MRC de D’Autray
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 30, le 09 février 2026, en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé située au 531, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Sylvain Bélisle, maire-suppléant
Madame Julie Maurice, conseillère au siège #1
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3
Madame Yolande Simard, conseillère au siège #4
Monsieur Guillaume Dubreuil, conseiller au siège #5
Monsieur Thomas Berryman, conseiller au siège #6

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence du maire suppléant, Sylvain Bélisle et en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Dufort, qui agit en tant que secrétaire d’assemblée.

Monsieur le maire-suppléant, Sylvain Bélisle, annonce l’ouverture officielle de la séance.

2026-02-016

Lecture et adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu :

QUE l’ordre du jour soit adopté :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Centre d’Action bénévole Brandon (demande financière – Dîner conférence 2026)
 - 4.2 Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (demande de soutien – Prêt entre bibliothèques (PEB))
 - 4.3 Mandat au ministère des Finances pour appel d’offres de financement
 - 4.4 Résolution de concordance d’un financement permanent (52090-12)
 - 4.5 École secondaire Bermon (demande financière – Club de course Bermon) **REMIS**
 - 4.6 Reconnaissance d’un OSBL sur le territoire (Ruines et Radiations)
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Projet de lotissement (chemin du Lac-Rouge – 349)
 - 10.2 Dépôt du rapport sur l’émission des permis (janvier)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Journée spéciale Plaisirs d’Hiver 2025 (Programmation)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Adopté à l’unanimité des conseillers

2026-02-017 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Guillaume Dubreuil et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire, tenue le 19 janvier 2026, soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-02-018 Centre d'Action bénévole Brandon (demande financière – Dîner conférence 2026)

Il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Guillaume Dubreuil et résolu d'accorder une aide financière au montant de 100 \$ à l'organisme Centre d'action bénévole Brandon pour aider au financement d'un Dîner conférence 2026. La directrice générale est autorisée à en faire le paiement immédiat.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-02-019 Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (demande de soutien – Prêt entre bibliothèques (PEB))

APPUI À LA MOBILISATION INITIÉE PAR LE RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population ;

ATTENDU QUE le prêt entre bibliothèques (PEB) et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région ;

ATTENDU QUE la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités ;

ATTENDU QUE toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers ;

ATTENDU QU'une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Didace est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Yolande Simard, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Didace appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques ;

QUE la Municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions ;

QUE la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la *Loi sur la Société canadienne des postes* ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightgound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-02-020 **Mandat au ministère des Finances pour appel d'offres de financement**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu :

QUE conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-02-021 **Résolution de concordance d'un financement permanent (52090-12)**

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 254 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 FÉVRIER 2026

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Didace souhaite emprunter par billets pour un montant total de 254 900 \$ qui sera réalisé le 17 février 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
356-2020	254 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Yolande Simard, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billet, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 février 2026 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire, Yves Germain, et la greffière-trésorière, Chantale Dufort ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	47 400 \$	
2028.	49 100 \$	
2029.	50 900 \$	
2030.	52 800 \$	
2031.	54 700 \$	(à payer en 2031)
2030.	0 \$	(à renouveler)

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-02-022 Reconnaissance d'un OSBL sur le territoire (Ruines et Radiations)

CONSIDÉRANT leur volonté de se faire assurer par BLF Canada, qui demande au conseil de reconnaître cet OSBL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Dubreuil, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu que le conseil reconnaisse l'organisme Ruines et Radiations, œuvrant dans l'organisation d'évènement de jeu de rôle grandeur nature à thématique post-apocalyptique, sur le territoire. Ruines et Radiations organise des activités au 1221 3^e Rang de la Californie.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-02-023 Adoption des comptes

Il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Thomas Berryman et résolu que la liste des factures courantes, au 4 février 2026, totalisant 46 594,20 \$, soit approuvée et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à en effectuer les paiements. De plus, le conseil accepte le rapport des sommes déjà déboursées en chèques, dépôts directs et prélèvements bancaires, du 1^{er} au 31 janvier 2026 totalisant 160 319,49 \$ et des salaires nets totalisant 17 914,14 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-024 Projet de lotissement (chemin du Lac-Rouge – 349)

CONSIDÉRANT la section 7 du règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Didace, la municipalité a droit :

- Soit de conserver 10 % de superficie de terrain pour l'aménagement d'un parc ;
- Soit au paiement d'un montant, par le promoteur, qui correspond à 10 % de la valeur marchande pour les terrains (valeur marchande déterminée par un évaluateur agréé mandaté par la municipalité aux frais du propriétaire) ;
- Soit un mix des deux.

CONSIDÉRANT que les terrains sont très éloignés sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que le lot 6 485 599 (la sablière) à une valeur municipale au rôle de 140 800 \$ \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu

QUE le Conseil réclame son droit de mandater un évaluateur agréé afin de faire déterminer la valeur marchande du terrain, et ce au frais du propriétaire ;

QUE le Conseil mandate le Service d'inspection des municipalités d'Autray à trouver un évaluateur agréé au nom de la Municipalité de Saint-Didace ;

QUE le Conseil confirmera la réclamation de son droit en argent, par une seconde résolution, à la suite du dépôt du rapport de l'évaluateur agréé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Dépôt Dépôt du rapport sur l'émission des permis

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil le rapport sur l'émission des permis du mois de janvier 2026.

2026-02-025 Journée spéciale Plaisirs d'Hiver 2026 (Programmation)

Le conseil a pris connaissance de la programmation de la journée spéciale Plaisirs d'hiver 2026 qui se tiendra le 21 février 2026, préparée par Andréanne Baillargeon, coordonnatrice aux loisirs et à la culture, dans le cadre des activités hivernales et en respect des prévisions budgétaires 2026, en conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Guillaume Dubreuil et résolu d'en adopter le contenu.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Période de questions

2026-02-026

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu que cette assemblée soit levée à 20 h 11.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Sylvain Bélisle
Maire-suppléant

Chantale Dufort
Directrice générale

Je, Sylvain Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.